

Téléassistance : des aides au financement

PERSONNES ÂGÉES En pleine Semaine bleue, la Ville lance son aide à la téléassistance pour les personnes âgées ou victimes d'un handicap

C'était l'engagement n°93 de l'équipe de Philippe Buisson lors de la dernière campagne des municipales. La Ville va désormais aider les personnes âgées ou celles victimes d'un handicap les plus modestes au financement d'un dispositif de téléassistance en cas de danger. Cet accompagnement a été annoncé ce lundi, lancement officiel de la Semaine bleue.

Ce forfait pourra s'établir entre 100 et 150 euros et s'ajouter aux dispositifs déjà existants (mutuelle, crédits d'impôts. . .). La première enveloppe allouée par la collectivité est de 20 000 euros. La municipalité espère ainsi aider entre 100 et 150 personnes dans les mois qui

viennent. « C'est une mesure sociale, dans le sens où certaines personnes n'ont pas les moyens de s'offrir ce service mais également incitative. Notre volonté est de tout faire pour que les personnes âgées puissent rester chez elles », explique le maire Philippe Buisson.

La téléassistance vise à mieux sécuriser les personnes âgées ou victimes d'un handicap. En cas de problème (chute, malaise. . .), elles peuvent contacter un proche, un voisin voire les secours en appuyant simplement sur un bouton sur un boîtier ou une montre portée en permanence. Différents opérateurs existent. « Mais nous ne ferons aucune distinction entre les opéra-



Un accompagnement municipal permettra aux plus modestes de financer la téléassistance. PHOTO ILLUSTRATION « SUD OUEST »

teurs, expliquent Philippe Buisson et l'élue déléguée aux seniors Sandy Chauveau. Qu'importe le choix de l'opérateur, nous accompagnerons. » Ce soutien, en revanche, est seulement possible selon certaines conditions de ressources (environ

900 euros pour une personne seule, 1400 euros pour un couple).
Jean-Charles Galiacy

Pour plus d'informations, contacter le CCAS (Centre communal d'action social) au 0557553370.

Libournais-Pays foyen

Du raisin dans le moteur

COUTRAS Développé par Raisinor, l'ED95 est un carburant issu du marc de raisin. Transports publics et routiers commencent à l'adopter

LE PLEIN D'ÉNERGIES 4/4
Des solutions alternatives débarquent timidement dans le Libournais. Après le volet photovoltaïque lundi, la filière bois mardi et l'éolien hier, un petit point sur les carburants ce jeudi

SYLVAIN PETITJEAN
s.petitjean@sudouest.fr

À quoi donc carbure ce camion ? Au jus de raisin évidemment ! Enfin, presque. Son moteur tourne à l'éthanol, et plus précisément à l'ED95, un carburant issu des marcs de raisin. Homologuée depuis 2016, cette alternative au diesel a été mise au point par la coopérative Raisinor dont le siège voisine l'énorme distillerie UCVA à Coutras.

« Cela a demandé beaucoup de travail en amont pour lever les barrières à la commercialisation. La phase expérimentale est enfin passée » commente Jérôme Budua, directeur de Raisinor. « Bien sûr, nous ne pouvons pas nous substituer au gazole en termes de production. Notre potentiel se

limite à 2000 véhicules, mais à l'échelle régionale c'est déjà intéressant. La priorité, ce sont les transports publics et les transporteurs routiers qui souhaitent diversifier leur flotte. »

L'entreprise Veynat, à Tresses, dispose déjà d'un camion qui roule au gaz. « Nous sommes signataires de la charte CO2 promue par l'Ademe donc nous essayons de nous inscrire dans des actions environnementales » explique Pierre-Olivier Veynat.

Un cycle vertueux et local

Sa société s'est équipée d'une pompe dédiée à l'ED95 et a réceptionné un camion dernière génération fin septembre. « Nous attendions ce véhicule car certains de nos clients, dans l'univers bio en particulier, sont sensibles à l'impact de leurs livraisons sur l'environnement. La démarche est cohérente : utiliser des résidus agricoles pour transporter des produits agroalimentaires, ça se tient. En plus avec l'ED95 de Raisinor, la ressource est locale pour des rotations locales. »

Le constructeur de poids-lourds Scania n'a déployé que deux exemplaires de ce type de véhicule en France. Le responsable de la branche développement durable chez Scania France, Ferran Domenech, assiste



Le camion qui roulera à l'ED95 a intégré la flotte des transports Veynat à Tresses, où une pompe dédiée a été installée. PHOTO S.P.

avec intérêt à la mise en place du réseau régional autour de l'ED95. « C'est le début d'une solution incroyable pour décarboniser le transport routier. » Le camion livré à Veynat est équipé d'un moteur de 13 litres qui tourne à l'éthanol. Il n'existe que deux véhicules de ce type en France. « C'est un cycle vertueux qui s'amorce ici, dans une région avec Bordeaux et Cognac qui peuvent approvisionner la production d'éthanol. »

Un peu de patience

La coopérative Raisinor a été soutenue par le Département d'abord. Un

des bus du réseau Transgironde roule à l'éthanol depuis 2017. La Région a récemment hérité de la compétence Transport et a renouvelé son intérêt pour l'ED95. Des tests seront bientôt menés à grande échelle sur le réseau de bus de la ville de Dax.

« Ce modèle existe depuis quelques années en Suède, il faut que ça se mette en place chez nous » conclut Jérôme Budua plutôt optimiste pour l'avenir. Aujourd'hui, les pétroliers sont acheteurs d'éthanol. Ils en ajoutent dans l'essence. De là à en proposer à la pompe. Le grand public va devoir patienter encore un peu.

Le plastique devient carburant

ST-DENIS-DE-PILE La start-up Energy Pyroswiss a développé une machine qui transforme les plastiques en carburant. Une révolution soutenue par le Smicval

Les plastiques sont produits en une seconde, utilisés pendant vingt minutes mais mettent des siècles à ne jamais tout à fait disparaître. « Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit d'enfouir les déchets », plaide Peter Zamori, le directeur associé de cette start-up. La solution développée par l'entreprise helvète a été sélectionnée parmi les programmes innovants accompagnés par Nouvel'R, l'association créée par le Smicval (syndicat de collecte et de valorisation des déchets du Libournais et de Haute Gironde).

Trois machines opérationnelles

« Tous les plastiques, sauf les PVC et les PET, peuvent être traités, explique le directeur. Une fois lavés, broyés, ils sont chauffés à très haute température, environ 400 degrés. Les vapeurs sont recueillies et distillées, éventuellement réchauffées et filtrées selon le produit souhaité : diesel, kérosène,

fioul, wax, etc. On règle le catalyseur en fonction. Le rendement, lui, dépend de la qualité première des plastiques. » Le processus permet d'obtenir en bout de chaîne, 80% de carburant, 15% de gaz et 5% de cendres.

À 5 centimes le litre

« La machine est autonome énergétiquement puisqu'elle réutilise les gaz produits pour alimenter la chauffe. Quant au carburant final, je ne le mettrai pas directement dans mon réservoir à la place du diesel, mais on peut faire un bon 50/50. » Et à un coût dérisoire de 5 centimes le litre. De quoi faire rêver les automobilistes. . .

Outre la petite unité de démonstration présentée mercredi 3 octobre au pôle environnemental de Saint-Denis-de-Pile, trois machines grandeur nature fonctionnent déjà. La première développée par Energy Pyroswiss, et validée par la Haute école

d'ingénierie du canton de Vaud, a été confiée à une ONG au Burkina Faso. « Les populations locales débarrassent leurs villages du plastique et, en échange, obtiennent du diesel. »

Développer de petites unités

La pyrolyse semble donc bien opérationnelle, à moindre coût. Mais comment se fait-il que cette solution de traitement des plastiques soit développée par une petite start-up ?

« Une compagnie aérienne américaine utilise déjà un additif issu de la pyrolyse pour son kérosène. Les grands groupes réfléchissent à développer de grandes usines mais le problème, ensuite, c'est l'acheminement du plastique, alors que la matière en elle-même ne vaut pas grand-chose. L'idée, c'est de développer des unités de production qui peuvent aller là où se trouvent les plastiques. » C'est-à-dire partout. . .

S.P.



Les plastiques sont chauffés par pyrolyse et les fumées distillées. PHOTO S.P.

sur sudouest.fr

L'article complet, la vidéo et les photos de la démonstration.

ANDERNOS-LES-BAINS

Prix des lecteurs : cinq romans sélectionnés



Les lectures de textes à la Médiathèque. PHOTO C. E.

La présentation des auteurs des cinq romans sélectionnés pour le Prix des lecteurs de l'Escale du livre s'est déroulée à la Médiathèque jeudi dernier. Le comédien Jérôme Thibault a lu des extraits de chaque ouvrage devant une quarantaine d'auditeurs attentifs qui doivent maintenant lire ces livres et désigner leur préféré. Il leur faudra critiquer et commenter les ouvrages qui les ont touchés, émus, agacés ou encore exaltés lors d'une prochaine séance publique. L'auteur qui recueillera le plus d'adhésions participera au grand prix des lecteurs avec d'autres

élus par les médiathèques et bibliothèques de Bordeaux et banlieues. Les cinq nominés pour Andernos sont : Estelle-Sarah Bulle pour « Là où les chiens aboient par la queue » (éditions Liana Levi), David Diop pour « Frère d'âme » (éditions du Seuil), Julia Kerminon pour « Ma Dévotion » (édition Le Rouergue), Laurent Seyer pour « Les Poteaux étaient carrés » (édition Finitude), et Antoine Wauters pour « Pense aux pierres sous tes pas » (éditions Verdier).

Christian Esplandiu

Renseignements au 0556 039393.

SALLES

Le Conseil municipal défend son PLU

La délibération la plus marquante du conseil municipal de mardi fut sans conteste la reprise nécessaire du projet de PLU (plan local d'urbanisme). Bien qu'ayant été approuvé à l'unanimité par le conseil de la CdC, le PLU de Salles a été annulé par le préfet de Gironde, comme pour 12 autres communes du territoire. Préalablement à l'énoncé de cette délibération, Luc Dervillé maire (divers droite) de Salles, a lu le courrier qu'il a adressé au préfet, mettant en exergue les « incohérences » de cette décision. Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Les autres points abordés étaient plus techniques. Il fut question de la vente par la commune de la parcelle AW69,3, chemin des Prés de Badet. Cette vente au profit de la société Crom (menuiserie métallique), bien qu'étant une opération financièrement blanche pour la commune, aboutirait à terme à la création de quatre emplois supplémentaires.

Salles démissionne de la Fédération Française des stations vertes de vacances, la compétence touristique étant transférée à la CdC. Cela génèrera une économie de 2 211 euros par an.

Projet photovoltaïque

La délibération portant sur la réalisation d'un projet photovoltaïque sur le site du Tronc a été approuvée. La minorité d'opposition s'est inquiétée des risques de pollution in-



Monique Gresset, adjointe au maire, présente le projet de reprise du PLU. PHOTO P. G.

hérents à cette ancienne décharge. Le maire a exposé l'ensemble des précautions prises, dont le maintien des contrôles tous les six mois, même si la réglementation n'exige à présent qu'un contrôle tous les trois ans. Ce projet rapportera à la commune 39 000 euros par an pendant quarante ans.

Démission d'un conseiller

La voie qui relie le lotissement Le Clos de Balos au chemin d'Arnautille a été dénommée rue des Esclopes (« sabots », en patois). Un dépôt de permis de construire modificatif a été approuvé, le bâtiment devant être déplacé de 7 mètres. Côté social, la signature d'une convention pour la mise en place du Point-écoute-fa-

mille a été approuvée à l'unanimité, suite aux difficultés que rencontrent les équipes d'animation du service enfance jeunesse, ainsi que les équipes enseignantes, avec des enfants ayant des comportements inappropriés et dont les parents ne parviennent pas à faire face. C'est le thérapeute sallois Frédérique Chambéron qui a été retenu. Cette action sera cofinancée avec la Caisse d'allocations familiales.

Par ailleurs, le maire Luc Dervillé a fait part de la démission de Bernard Longo de sa fonction de conseiller municipal. Annick Jamin, suivante sur la liste lui succédera.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 4 décembre, à 18 h 30.
Paul Guégan

De nouveaux projets aidés par l'Europe

PÊCHE ET OSTRÉICULTURE Trois projets de développement bénéficieront de fonds européens

Trois nouveaux projets pour le développement de la pêche ou de l'ostréiculture locales, représentant un montant total de 380 000 euros, ont été soumis au Comité de Sélection du programme DLAL-FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, composé d'ostréiculteurs, pêcheurs, représentants de la filière nautique et de l'environnement ainsi que des élus locaux).

Premier projet, le Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA) souhaite amé-

liorer l'accueil du public dans les cabanes ostréicoles où sont pratiquées la vente directe, les dégustations ou encore les visites d'exploitation. Il s'agit d'accompagner les professionnels dans une démarche de qualité pour répondre à la réglementation en matière d'accessibilité et de sécurité, mais également d'informer les consommateurs sur les obligations liées à l'Arrêté préfectoral d'avril 2011 qui régit la plupart des dégustations ostréicoles du bassin.

Seconde projet, le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon (PNM BA) envisage un partenariat avec la

filière pêche locale qui doit servir à alimenter une étude sur les interactions entre la pêche et les richesses naturelles du PNM. Ces travaux répondent à des enjeux inscrits dans le plan de gestion du PNM et dans la réglementation Natura 2000.

Troisième projet, le CRCAA propose de déployer la marque collective Les Huîtres Arcachon-Cap Ferret® et ses deux gammes Tradition® et Sélection® au travers de la communication et de temps forts autour de ces produits phares. Aujourd'hui représenté par une vingtaine de producteurs, le CRCAA

souhaite habiliter au moins 100 professionnels dans l'une ou l'autre des gammes pour faire rayonner les huîtres du bassin. Le CRCAA se fera accompagner par un prestataire extérieur qui réalisera les contrôles et vérifiera le respect des cahiers des charges de ces gammes.

Cela porte à quinze le nombre de projets opérationnels accompagnés par le dispositif DLAL depuis son lancement en 2017, pour un montant total de plus d'un million d'euros d'investissement sur le territoire, et 424 000 euros de subventions FEAMP accordées.

Gestion des sédiments les Écocitoyens pour une « solution alternative »

ARÈS À la suite du compte rendu de la dernière réunion du Siba (« Sud-Ouest » du 7 octobre) où a été évoqué le projet d'unité de gestion des sédiments, sur la commune d'Arès, l'association Les Écocitoyens du bassin d'Arcachon indique qu'elle manifesté son opposition à ce projet, lors de l'enquête publique. « En effet, l'implantation du projet qui change définitivement la destination de la parcelle est contraire à la loi Littoral. D'autre part, il ne requiert pas tous les avis et autorisations nécessaires. Étant donné qu'il est prévu de conserver et conforter les bassins de stockage existants, nous ne pouvons pas donner notre accord à la persistance d'un bassin de décantation sur le site naturel remarquable des Quinconces Saint-Brice, à Andernos, car ce bassin a été jugé illégal en première instance et en appel par les juges administratifs. D'autre part, les effluents rejetés dans le Cirès impacteraient gravement l'écologie de ce ruisseau et la prise d'eau du bassin de baignade de Saint-Brice. Nous proposons une solution alternative qui serait en accord avec la loi Littoral et impacterait de façon moindre le milieu naturel ».